MOOC RE 2020
Préparez-vous à la future réglementation environnementale

Laurent Reynier, CSTB

Mathilde Louërat, CSTB

Pierre Ravel, CSTB

FICHE MÉMO 2

LA RE 2020, POLITIQUE NATIONALE AMBITIEUSE QUI S'ARTICULE AVEC UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PLUS LARGE

1. DES POLITIQUES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES PROGRESSIVES ET AMBITIEUSES

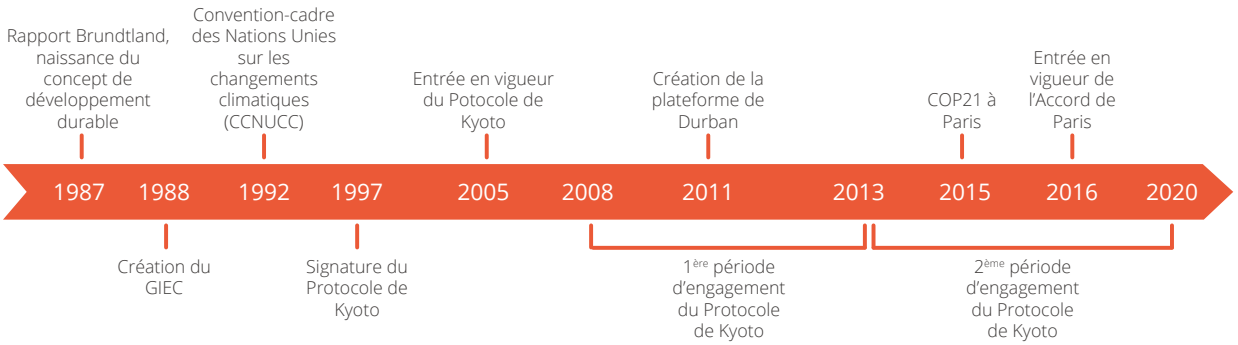

- Accords de Paris en 2015 : réchauffement climatique en-dessous de 2°C d'ici à 2100
- A l'échelle européenne : paquets « énergie-climat ». Objectifs UE : réduction des GES, augmentation des ENR, efficacité énergétique

2. POLITIQUES EUROPÉENNES : LE SECTEUR DU BÂTIMENT

- Directives de Performances Energétiques (EPBD) transcrites par les états membres dans les lois nationales
- En France : DPE, réglementations thermiques
- Directives qui renforcent les exigences nationales : réglementations thermiques et environnementale, réglementation 2008 sur les bâtiments existants

3. L'APPROCHE ACV À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

- Développement depuis une dizaine d'années
- Certifications volontaires : HQE, DGNB, BREEAM, LEED
- Initiative de la commission UE : Level's, cadre européen volontaire pour les bâtiments durables
- Certains pays européens (Pays-Bas) ont déjà pris en compte l'ACV dans leur réglementation, d'autres sont en cours (Suède, Danemark, Finlande)

CSTB FORMATIONS

MOOC RE 2020
Préparez-vous à la future réglementation environnementale

Laurent Reynier, CSTB

Mathilde Louërat, CSTB

Pierre Ravel, CSTB

FICHE MÉMO 2

LA RE 2020, POLITIQUE NATIONALE AMBITIEUSE QUI S'ARTICULE AVEC UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PLUS LARGE

4. LA RE2020, UN ROUAGE DE LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE EN FRANCE

- Feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique
- Neutralité carbone dès 2050 et réduction de l'empreinte carbone des Français
- Moyens décrits pour le secteur du bâtiment :
  - prise en compte ACV,
  - sobriété, diminition des besoins,
  - décarbonation de l'énergie,
  - confort d'été,
  - instauration de seuils,
  - stockage temporaire du carbone

5. ET POUR LE BÂTIMENT, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

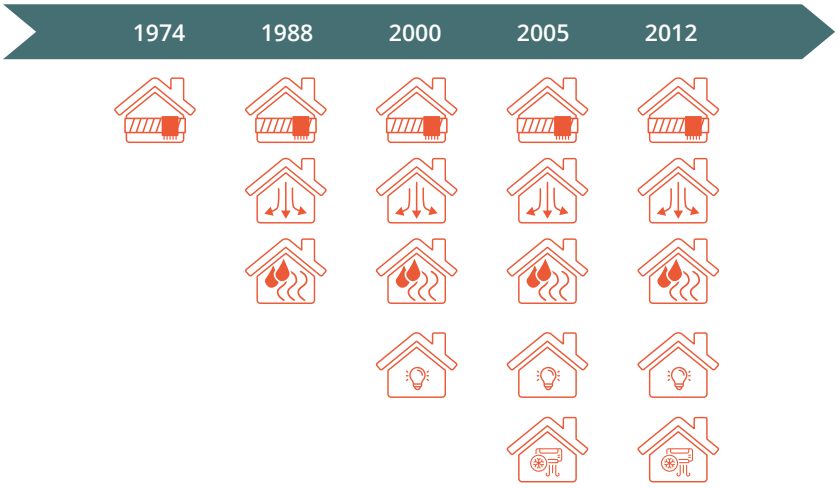

- Objectifs des différentes RT :
  - améliorer la performance énergétique des bâtiments
  - élargir le champ des usages couverts par la réglementation
- Evolution du mode d'expression des exigences
- Elargissement du champ des bâtiments couverts par la réglementation
- Evaluation du confort d'été des bâtiments
- Intégration des ENR (énergies renouvellables)
- Poursuite de ces évolutions par la RE 2020 qui s'appuie aussi sur :
  - l'expérimentation E+C- (énergie-carbone) lancée en 2016
  - l'observatoire E+C-
  - le label E+C-

CSTB FORMATIONS